



RAPPORT ANNUEL 2013

Mon quartier, j'y vis, j'y vois!

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
ACTIVITÉS	1
FINANCEMENT	2
PLAN D'ACTION	3
RECONNAISSANCE	3
ANNEXE I - États financiers	4
ANNEXE II - Plan d'action pour 2013	5
ANNEXE III - Résolution 12-CA-19	6

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de déposer le dixième rapport annuel du conseil de quartier de Loretteville pour l'année 2013.

La participation des membres du c.a. aux séances et à diverses activités témoigne de leur disponibilité et de leur implication au cours de ce mandat et je les en remercie au nom de tous les citoyen(ne)s de Loretteville.

Les assemblées de consultation sur différents projets de règlements de zonage et de d'aménagement de parcs ont permis aux citoyen(ne)s d'exprimer leurs préoccupations et de convenir d'éléments de solution satisfaisants pour toutes les parties. De telles séances de travail favorisent des interventions mieux fondées et plus pertinentes auprès des élu(e)s et contribuent de façon importante à notre mieux être collectif.

Ce rapport souligne également le 10^e anniversaire du conseil de quartier de Loretteville, période durant laquelle le conseil a montré sa pertinence et sa contribution au maintien et à l'amélioration de la qualité de notre milieu de vie.

Il est préoccupant que l'assemblée générale annuelle précédente n'ait pas permis de combler tous les postes disponibles au c.a. et que celui-ci n'ait pu combler les postes cooptés.

Le conseil de quartier est une institution particulière à la Ville de Québec et permet aux citoyens de discuter de l'aménagement de leur coin de ville dans un contexte décontracté, avec l'aide de personnes ressource au besoin, et de dire leur mot à ce sujet. Il bénéficie d'un cadre légal, d'un budget de fonctionnement et est reconnu par la Ville comme interlocuteur privilégié. Il s'agit d'un cas unique au Québec. Encore faut-il que les citoyen(ne)s s'y intéressent et s'impliquent au conseil d'administration. En somme, L'AVENIR DU CONSEIL DE QUARTIER DE LORETTEVILLE EST ENTRE LES MAINS DES CITOYEN(NE)S.

Nous habitons ce quartier, nous avons notre mot à dire, GARDONS NOTRE MOYEN DE LE DIRE!

Le Président,



Michel Champoux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (c.a.) du conseil de quartier de Loretteville est composé des personnes suivantes :

M.	Michel Champoux	Président	Élu	Avril 2014
M.	Louis-Marc Rodrigue	Vice-président	Élu	Avril 2014
M ^{me}	Micheline Blouin	Secrétaire	Élue	Avril 2014
M.	Guy Dombrowski	Trésorier	Élu	Avril 2013
M.	Martin Gemme	Administrateur	Élu	Avril 2013
M ^{me}	Véronique Meloche	Administratrice	Élue	Avril 2013

Le c.a. a aussi coopté M. Sylvain Clément à titre d'administrateur lors de sa séance régulière du 4 juin 2013. M. Clément a démissionné au cours de l'année.

Le *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* (R.R.V.Q., chap. F-1) prévoit que le c.a. est composé de 11 personnes et que le quorum est de cinq (5) :

- huit (8) élues (quatre (4) hommes, quatre (4) femmes) et
- trois (3) personnes cooptées par les membres du c.a.

La durée des mandats électifs est de deux (2) ans et alternent afin d'assurer une certaine continuité. Les personnes cooptées le sont pour un (1) an. Tous les mandats peuvent être renouvelés.

Le territoire du quartier Loretteville correspond, à quelques détails près, à celui de l'ancienne ville de Loretteville. Il fait partie du district électoral de Loretteville-Les Châtelains depuis les dernières modifications à la carte électorale. Le conseiller du district, Monsieur Raymond Dion, est membre d'office du c.a. sans droit de vote.

ACTIVITÉS

Les assemblées régulières ont habituellement lieu le premier mardi de chaque mois, sauf en période estivale, et sont annoncées sur le site internet de la Ville, ainsi que les séances spéciales, le cas échéant.

Le c.a. a tenu 10 séances régulières au cours de 2013 et a donné son avis sur sept (7) projets de modification au règlement sur l'urbanisme. Le conseil d'administration n'a pas eu quorum lors de la séance du 3 décembre 2013.

Les dossiers suivants ont retenu l'attention du conseil :

- Fermeture de l'urgence de l'hôpital Chauveau :

Le c.a. a profité du débat public au sujet du réaménagement de l'Hôtel-Dieu de Québec pour rappeler au ministre de la Santé et des Services sociaux la pétition des

citoyen(ne)s de Loretteville s'opposant à la fermeture de l'urgence de l'hôpital Chauveau la nuit.¹

- Fermeture du guichet automatique du boulevard Valcartier

Le conseil d'administration a dénoncé la fermeture du guichet automatique du boulevard Valcartier à la fin du mois de juin. Ce geste va à l'encontre des efforts pour dynamiser ce secteur.

- Développement de la rue Racine à l'est du boulevard Valcartier

Enfin, depuis les consultations publiques sur l'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme amorcées à l'automne 2008, la question de la stratégie de développement de la rue Racine à l'est du boulevard Valcartier a été soulevée à plusieurs reprises, notamment la problématique du stationnement. Par ailleurs, la Ville a effectué des investissements importants pour améliorer et dynamiser ce secteur.

Le c.a. a donc adopté une résolution à l'unanimité lors de la séance régulière du 2 décembre 2012 afin d'informer le public de l'état de la situation (annexe III). Le conseil assure un suivi de cette demande et rappelle de temps à autre à la Ville qu'elle n'y a pas donné suite jusqu'à présent.

- Aménagement de parcs

Le c.a. a tenu une période d'information sur les projets d'aménagement des parcs Jean-Roger Durand, des Capucins et Pierre-Laporte au cours de la séance régulière du 4 juin 2013.

Des citoyen(ne)s du secteur du parc Pierre-Laporte ont subséquemment présenté leurs préoccupations à l'égard des aménagements proposés et les échanges avec les porte parole de la Ville ont conduit à une solution satisfaisante.

- Refoulement et débordement d'égout et d'un ruisseau

Le c.a. a appuyé les représentations de résident(e)s du secteur des rues St-Maurice et Durand victimes de refoulements et de débordements d'égout et d'un ruisseau et d'infiltrations d'eau récurrents depuis plusieurs années. Le conseil fait un suivi de l'évolution du dossier.

FINANCEMENT

Le conseil de quartier reçoit une subvention de fonctionnement jusqu'à concurrence de 1 500,00 \$ par année de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles. Chaque déboursé ou engagement fait l'objet d'une résolution.

Au cours de 2013, le c.a. a consacré 770 \$ à des frais de secrétariat² et 500 \$ à la participation du conseil à la soirée communautaire du 7 décembre.

L'annexe I donne l'état de la situation de la situation financière au 31 décembre 2013.

¹ Afin de soutenir l'initiative de citoyen(ne)s de Loretteville le c.a. a déposé une pétition de plus de 4 000 signatures au cabinet du ministre en décembre 2010.

² Le conseil retient les services d'un(e) secrétaire d'assemblée rémunéré(e) pour la rédaction des procès-verbaux des séances publiques.

PLAN D'ACTION

Le c.a. a mis à jour son plan d'action pour l'année 2013 (annexe II.)

Éléments du plan d'action qui ont retenu l'attention du c.a. en 2013:

2. Rapprocher le conseil de quartier des citoyen(ne)s :

- Le c.a. a participé aux activités suivantes :
 - Fête de quartier le 13 juillet, au parc Jean-Roger Durand, en partenariat avec le Comité vie de quartier³ et en collaboration avec le Projet *Le Pont*.⁴
 - soirée communautaire, le 7 décembre, en partenariat avec le Comité vie de quartier et en collaboration avec le Projet *Le Pont*.
- Le c.a. est représenté auprès du Projet *Le Pont*.

3. Améliorer l'écoute et les communications avec les citoyen(ne)s :

- Un membre du c.a. participe à chaque séance du conseil d'arrondissement.
- Les résidants peuvent consulter la page sur le conseil de quartier de Loretteville sur le site Internet de la Ville à l'adresse spécifiée ci-après pour connaître, entre autres, la date de la prochaine séance publique et l'ordre du jour correspondant : **www.ville.quebec.qc.ca**
- Également, on peut communiquer par courriel avec le conseil de quartier à l'adresse suivante : **conseilquartier.loretteville@ville.quebec.qc.ca**

RECONNAISSANCE

Nous désirons également remercier la direction et le personnel de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles de leur collaboration et de leur appui au cours de l'année, sans lesquels la plupart des activités communautaires précitées n'auraient pu être réalisées.

³ Le Comité vie de quartier est un regroupement de citoyen(ne)s parrainé par le Projet *Le Pont*. Le comité a été incorporé en 2010 et reconnu comme organisme par l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

⁴ Le Projet *Le Pont* est un regroupement informel d'organismes communautaires dont l'objectif est de mettre en place des activités qui visent à amener les personnes défavorisées à se prendre en charge (principe d'*empowerment*.)

ANNEXE I**ÉTATS FINANCIERS**

Conseil de Quartier de Loretteville

Au 31 Décembre 2013

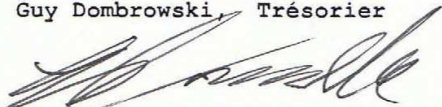
Description des produits et des charges	Année 2013	Année 2012
Bilan		
Actifs		
0001 Banque TD	58.27	69.62
Total des actifs	58.27	69.62
Passifs		
0015 Comptes à Payer	50.00-	70.00-
0019 Surplus des années antérieures	0.38	291.41-
Total des passifs	49.62-	361.41-
Actif net non affecté	8.65	291.79-

Etat des produits et des charges

Produits		
0020 Subvention Ville de Québec	1,500.00	1,250.00
Charges		
0030 Dépenses de fonctionnement	1,476.50-	1,501.90-
0032 Taxe TPS	4.96-	16.58-
0033 Taxe TVQ	9.89-	23.31-
Excédent des charges par rapport aux produits	8.65	291.79-
Actif net non affecté du début de l'exercice	0.38-	291.41
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	8.27	0.38-

Au Nom du Conseil de Quartier

Guy Dombrowski, Trésorier



ANNEXE II**PLAN D'ACTION POUR 2013**

Le plan comprend quatre objectifs et quelques moyens pour les atteindre

1. Rapprocher les citoyen(e)s, développer un sentiment d'appartenance. Les moyens retenus sont:

- Faire une visite guidée annuelle du quartier;
- utiliser les panneaux *FIERTÉ CIVIQUE* lors des activités publiques du c.a.

2. Rapprocher le conseil de quartier des citoyen(e)s:

Cette partie du plan vise à mieux faire connaître le conseil de quartier et à manifester sa présence par:

- Une participation à divers événements publics, tels le symposium *Kabir Kouba*, la soirée de l'Halloween, et les fêtes de quartier;
- participation de membres du c.a. à divers comités ou organismes communautaires.

3. Améliorer l'écoute et les communications avec les citoyen(e)s:

- Présence régulière d'un(e) membre du c.a. aux séances du conseil d'arrondissement;
- susciter et encourager la tenue de séances d'information ou de discussion sur des sujets d'intérêt commun, notamment sur les projets de modification aux règlements de zonage.

4. Améliorer la qualité de vie de notre milieu

Les éléments suivants retiennent l'attention du conseil à ce sujet:

- Suivi du plan directeur du quartier;
- réaménagement des dessertes du RTC dans le quartier;
- appui à des projets susceptibles de contribuer à cet objectif, tel l'aménagement des parcs et autres lieux publics.

5. Principaux dossiers à suivre

- Le projet de Métrobus sur le boul. de l'Ormière et la desserte du centre de Loretteville;
- le développement de la rue Racine;
- la problématique du stationnement au centre du quartier.

ANNEXE III**RÉSOLUTION 12-CA-19****Demande de la tenue d'une séance d'information sur le plan de développement de la rue Racine à l'est du boulevard Valcartier**

ATTENDU QUE :

- La Ville de Québec a amorcé une démarche de revitalisation de la partie rue Racine située à l'est de l'intersection du boulevard Valcartier,
- la Ville a investi des montants importants pour la réfection de la rue Racine dans le secteur précité afin de le rendre plus attrayant pour les investisseurs,
- le règlement de zonage en vigueur contient des dispositions visant à y stimuler l'investissement privé,
- cette démarche est peu connue, mais qu'elle aura un impact important sur l'aménagement de ce secteur et sur le quartier de Loretteville,

Madame Blouin, appuyée par monsieur Gemme, propose :

- de demander à la Ville de tenir une séance d'information sur sa stratégie commerciale et de développement sur secteur précité de la rue Racine lors de la séance régulière du conseil de quartier de Loretteville du 5 février 2013,
- de demander aussi à la Ville de prévoir une communication publique afin d'informer la population de la tenue de cette séance d'information.

Adopté à l'unanimité